

tenue sous la présidence de Monsieur RIOU, assisté(e)
de Madame BERGERAT et Madame CELINO, Conseillères
En présence de Madame COURTOIS, Rapporteure publique
Madame RANWEZ, Greffière

11 heures 30

01)	DOSSIER N° 2205606	RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO
Titre de l'affaire	Décisions des 10, 13 et 24 mai 2022 par lesquelles la direction générale des finances publiques a rejeté la demande d'aide aux entreprises fragilisées par le COVID 19 pour les mois de mars et de mai 2021	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL LA MAISON DES COIFFEURS	Maître STIENNE-DUWEZ Virginie
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DU NORD - DAJ	Directeur régional
02)	DOSSIER N° 2205939	RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO
Titre de l'affaire	Impôt sur le revenu au titre de l'année 2016	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DU NORD - DAJ	Directeur régional
03)	DOSSIER N° 2206246	RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO
Titre de l'affaire	Demande de condamnation du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer à verser une somme au titre du paiement de congés non pris et d'heures supplémentaires à récupérer	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître BONNET André (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE BOULOGNE/MER	Maître ROBILLARD Julien (Cour)

11 heures 30

04)	DOSSIER N° 2206317	RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO
Titre de l'affaire	Décision du 21 juin 2022 par laquelle la direction générale des finances publiques a rejeté la demande d'aide aux entreprises fragilisées par le COVID 19 pour le mois de septembre 2021	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE ECO LILLE LOMME	CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE
Défendeur	MINISTERE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE	Ministre
05)	DOSSIER N° 2207376	RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO
Titre de l'affaire	Décisions du 19 juillet 2022 de la direction des grandes entreprises et du 8 août 2022 de la direction générale des finances publiques et de condamnation de l'Etat au versement d'une somme au titre de l'aide coûts fixes post fermeture COVID 19	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS FLUNCH SA AGAPES	Maître RICHARD Bruno (Cour) Archers - LABRO
Défendeur	MINISTERE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE MINISTERE CHARGE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS	Ministre Ministre
06)	DOSSIER N° 2209991	RAPPORTEURE: Madame Cyndra CELINO
Titre de l'affaire	Décision du 10 novembre 2022 par laquelle le directeur du centre hospitalier de Tourcoing a refusé de verser la prime de précarité	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître DURRLEMAN Cornélie (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE TOURCOING	ANGLE DROIT AVOCATS

Arrêté le 07/02/2025
Le président du tribunal